

FR

ANNEXE

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

DETIA WM

Type(s) de produit

TP20: Lutte contre d'autres vertébrés

Numéro d'autorisation: FR-2018-0111

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: FR-0012572-0000

Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

Nom commercial/noms commerciaux	DETIA WM MAGTAUPE ARVALIN PHOS
---------------------------------	--------------------------------------

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Detia Freyberg GmbH
	Adresse	Dr.-Werner-Freyberg-Str.11 69514 Laudenbach Allemagne
Numéro de l'autorisation		FR-2018-0111
<i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i>		FR-0012572-0000
Date de l'autorisation		06/12/2018
Date d'expiration de l'autorisation		22/05/2028

1.3. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	Detia Freyberg Produktion GmbH
Adresse du fabricant	Dr-Werner-Freyberg-Str. 11, 69514 Laudenbach Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Detia Freyberg Produktion GmbH site 1 Dr-Werner-Freyberg-Str. 11, 69514 Laudenbach Allemagne Detia Freyberg Produktion GmbH site 2 Dubener Strasse 147, 04509 Delitzsch Allemagne

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	Phosphure d'aluminium libérant de la phosphine
Nom du fabricant	Detia Freyberg Produktion GmbH
Adresse du fabricant	Dr-Werner-Freyberg-Str. 11, 69514 Laudenbach Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Detia Freyberg Produktion GmbH site 1 Dr-Werner-Freyberg-Str. 11, 69514 Laudenbach Allemagne

Substance active	Phosphure d'aluminium libérant de la phosphine
Nom du fabricant	Jining Shengcheng Chemical Experimental Company Limited
Adresse du fabricant	No. 59 West Jinyu Road 27200 Jining City Chine
Emplacement des sites de fabrication	Jining Shengcheng Chemical Experimental Company Limited site 1 No. 59 West Jinyu Road 27200 Jining City Chine

Substance active	Phosphure d'aluminium libérant de la phosphine
------------------	------------------------------------------------

Nom du fabricant	Longkou City Chemical Plant
Adresse du fabricant	Siping, Langao, Longkou City 265709 Shandong Chine
Emplacement des sites de fabrication	Longkou City Chemical Plant site 1 Siping, Langao, Longkou City 265709 Shandong Chine

Substance active	Phosphure d'aluminium libérant de la phosphine
Nom du fabricant	Shenyang Harvest Agrochemical Co., Limited
Adresse du fabricant	100 Jidong Road, Linsheng Town, Sujiatun District 110108 Shenyang Chine
Emplacement des sites de fabrication	Shenyang Harvest Agrochemical Co., Limited site 1 100 Jidong Road, Linsheng Town, Sujiatun District 110108 Shenyang Chine

Substance active	Phosphure d'aluminium libérant de la phosphine
Nom du fabricant	Sumitomo Chemicals India Limited
Adresse du fabricant	13/14, Aradhana Ind Development Corp, Near Virwani Ind Estate, Goregaon (E) 400063 Mumbai Inde
Emplacement des sites de fabrication	Sumitomo Chemicals India Limited site 1 Plot No. 205 to 209, Bhuj - Mundra Road, Near Kera Village 370 430 Gajod Inde

Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Phosphure d'aluminium libérant de la phosphine	aluminium phosphide	substance active	20859-73-8	244-088-0	68
Ammonium carbamate	Ammonium carbamate	Substance non active	1111-78-0	214-185-2	21

2.2. Type(s) de formulation

XX Divers: Générateur de gaz (comprimé et pastille)

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

Mentions de danger	<p>H260: Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément.</p> <p>H300: Mortel en cas d'ingestion.</p> <p>H310: Mortel par contact cutané.</p> <p>H318: Provoque des lésions oculaires graves.</p> <p>H330: Mortel par inhalation.</p> <p>H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.</p> <p>EUH029: Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques.</p> <p>EUH032: Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.</p> <p>EUH070: Toxique par contact oculaire.</p> <p>EUH401: Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.</p>
Conseils de prudence	<p>P102: Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>P223: Éviter tout contact avec l'eau.</p> <p>P232: Protéger de l'humidité.</p> <p>P234: Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.</p> <p>P260: Ne pas respirer les gaz.</p> <p>P262: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.</p> <p>P264: Wash ... thoroughly after handling.</p> <p>P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p> <p>P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P273: Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.</p> <p>P284: [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.</p> <p>P301 + P310: EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTI-POISON / un médecin/...</p>

P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment l'eau.

P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...

P312: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.

P320: Specific treatment is urgent (see ... on this label).

P321: Specific treatment (see ... on this label).

P330: Rincer la bouche.

P335: Enlever avec précaution les particules déposées sur la peau.

P361 + P364: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P370 + P378: En cas d'incendie: Utiliser du sable sec ou de la poudre, puis utiliser du CO2 pour l'extinction.

P391: Recueillir le produit répandu.

P402 + P404: Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé.

P403 + P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405: Garder sous clef.

P501: Éliminer le {0:...:contenu|récipient} dans {1:...:}.

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Utilisateurs professionnels

Type de produit	TP20: Lutte contre d'autres vertébrés
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Lutte contre d'autres vertébrés
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: <i>Talpa europaea</i> Nom commun: autre: Taupe Stade de développement: autre: Juvéniles et Adultes
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en extérieur Le produit est utilisé dans des zones non agricoles où les taupinières peuvent causer des dégâts, tels que les infrastructures ferroviaires (terre-plein, voies ferrées, ballast, etc.), les barrages et les digues, les complexes sportifs (terrains de golf), les jardins et les parcs, les zones de circulation portuaires, les aéroports et autres types d'aires techniques. Application dans des taupinières clairement localisables et séparés des systèmes de terriers d'autres vertébrés et des structures de bâtiments.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Fumigation Description détaillée: La quantité requise est appliquée en utilisant l'applicateur de comprimés/pastilles approprié.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 1 comprimé ou 5 pastilles par galerie ou taupinière tous les 3 à 5 mètres pour un sol léger ou tous les 8 à 10 mètres pour tout autre type de sol. Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: 1 comprimé ou 5 pastilles par galerie ou taupinière tous les 3 à 5 mètres pour un sol léger ou tous les 8 à 10 mètres pour tout autre type de sol. Le temps minimum pour un traitement efficace est de 21 jours.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Bouteilles en aluminium de 90, 100, 250, 300 et 1000 g. Les comprimés (3 g) sont conditionnés dans des bouteilles de 90 g, 300 g et 1000 g. Les pastilles (0,6 g) sont conditionnées dans des bouteilles de 100 g, 250 g et 1000 g.

	La bouteille en aluminium scellée doit être compatible avec l'applicateur de pastilles / comprimés approprié.
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.1.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

- Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Se référer aux conditions générales d'utilisation

Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION¹

5.1. Consignes d'utilisation

- A utiliser uniquement dans des zones non agricoles.
- Respecter les doses d'application du produit et les intervalles entre deux applications.
- Le produit doit être appliqué à toutes les entrées de taupinières afin d'empêcher les animaux cibles de s'échapper par des taupinières non traitées.
- Si l'utilisation de ce produit n'aboutit pas à une éradication de fortes infestations de ravageurs cibles, un traitement supplémentaire avec d'autres méthodes de lutte peut s'avérer nécessaire pour contrôler complètement la population.
- Obtenir en toute sécurité le trou dans lequel sont appliqués les pastilles / comprimés.
- L'obturation inefficace des taupinières traitées, l'utilisation du produit dans un sol très sec et à très basse température (gel) ainsi que des applications autres que celles autorisées peuvent réduire l'efficacité du traitement.
- La concentration de phosphine à l'extérieur de la zone traitée doit être inférieure à 0,01 ppm. La réadmission dans la zone traitée pour d'autres personnes que l'opérateur ne devrait être autorisée que si la clairance est accordée et que la concentration de phosphine dans l'air est inférieure à 0,01 ppm (ce qui correspond à 0,014 mg/m³).
- Le contrôleur de lutte antiparasitaire (ou une personne ayant une connaissance approfondie de l'analyse chimique du fumigant utilisé) doit vérifier régulièrement, conformément aux règles nationales de fumigation pertinentes, que dans l'air ambiant en dehors de la zone traitée, la concentration du fumigant est inférieure à la valeur limite de 0,01 ppm. Les résultats de mesure et, le cas échéant, les mesures de sécurité à prendre doivent être consignés par écrit et conservés avec la documentation de la fumigation.
- Les habitants et/ou les occupants autorisés à se trouver dans des locaux directement adjacents ou dans un périmètre maximal de 25 mètres autour de la zone traitée doivent être informés de manière adéquate au moins une semaine avant la fumigation par écrit du risque posé par le produit biocide.
- Si la zone traitée est accessible au grand public, aux travailleurs, aux animaux de la ferme et/ou aux animaux domestiques, elle doit être sécurisée avant le début de la fumigation et pendant au moins 2 jours consécutifs.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Vérifier à intervalles réguliers la zone traitée afin de s'assurer que toutes les taupinières sont bien bouchées et qu'elles n'ont pas été ré-ouvertes par les organismes ciblés.
- Ne pas traiter les sites où d'autres animaux non-cibles ont leurs terriers.
- Ne pas utiliser le produit dans les taupinières à moins de 10 mètres des eaux de surfaces ou des fossés.
- Ne pas utiliser par mauvais temps (brouillard épais, pluie, forte pénétration de l'humidité dans le sol par exemple).
- Danger pour la faune.
- Empêcher l'accès du bétail, des animaux domestiques et autres mammifères non ciblés ainsi que des oiseaux aux bâtiments fumigés et ventilés.
- S'assurer que les taupinières à traiter ne sont pas reliées aux caves ou autres pièces habitables.
- Pour usage extérieur seulement.
- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques (le matériau des gants devra être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), un vêtement de protection catégorie III type 6 et un équipement de protection respiratoire approprié (demi-masque APF 10 minimum équipé de filtre à gaz B1 minimum) pendant la phase d'application du produit.
- Une protection oculaire (lunettes de sécurité ou écran facial) doit être portée pour éviter les effets locaux de l'irritation oculaire due à l'additif carbamate d'ammonium.
- Cependant, les stratégies mises en place (e.g. modification du lieu de travail) afin d'éviter l'exposition du travailleur aux dangers de la substance active peuvent remplacer l'équipement de protection individuelle si une évaluation des risques (COSHH) montre qu'ils offrent un niveau de protection égal ou supérieur.
- Pour éviter tout contact accidentel avec le produit biocide, des gants de protection résistants aux produits chimiques (le matériau des gants devra être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) doivent être recommandés (par exemple, nettoyage du sol à la sortie du tube de distribution).

¹Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

-
- Éviter tout contact inutile avec le produit. Une mauvaise utilisation peut entraîner des effets néfastes sur la santé.
 - Utiliser uniquement avec l'applicateur fourni avec les comprimés/ pastilles de ce produit biocide. L'applicateur utilisé doit être nettoyé après utilisation. Le nettoyage doit être effectué à l'extérieur, de préférence dans des vents légers (observer la direction du vent), et en évitant soigneusement l'exposition des humains et des animaux aux poussières et/ou à la phosphine.
 - Une fois que les flacons ont été nettoyés de tout résidu de poussière restant, tout en portant des EPI complets, y compris un respirateur complet avec un filtre B2 P3 minimum, répéter ce processus de nettoyage initial avec l'applicateur vide en actionnant le mécanisme de déclenchement un nombre de fois suffisant pour enlever la poussière ou les particules pouvant encore être présents.
 - Assurez-vous ensuite de transporter l'applicateur avec les flacons vides dans un récipient scellé, dans un compartiment inoccupé du véhicule, loin de la cabine du conducteur, jusqu'à un endroit approprié où tous ces articles peuvent être ventilés et aérés (tout en portant à nouveau EPI / EPR) jusqu'à ce que plus aucune phosphine ne soit libérée. Ne laisser à aucun moment, l'applicateur ou les flacons devenir humides.
 - Ce produit ne doit pas être utilisé à moins de 25 mètres de l'habitat d'un être humain ou d'un animal non cible.
 - Utiliser tout le contenu du flacon en une seule opération.
 - Les flacons vides ne peuvent être refermés que pour le transport vers la zone de stockage des déchets.
 - Pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement, respecter les instructions d'utilisation.
 - Avant application, vérifier qu'il n'y a pas de connexion entre le terrier et les égouts.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

AVERTISSEMENT : Tous les patients présentant une exposition doivent être envoyés dans un établissement de soins de santé pendant 48 à 72 heures après l'inhalation ou l'ingestion.

Au contact de l'humidité ou de l'air humide, ou en cas d'ingestion, au contact avec l'acide gastrique d'un organisme produit de la PHOSPHINE.

L'ingestion de phosphore d'aluminium libère de la phosphine dans l'estomac et, en cas de vomissements spontanés, la libération de gaz peut contaminer les zones confinées comme les chambres et les ambulances.

L'empoisonnement peut causer :

- Brûlure des yeux, de la peau, des muqueuses, du tractus respiratoire et gastro-intestinal.
- Nausées, vomissements, diarrhée et douleurs abdominales sévères.
- Maux de tête, toux, serrement et douleur dans la poitrine, essoufflement, vertiges, léthargie et stupeur.
- Fatigue, douleurs musculaires, frissons, tremblements, incoordination, convulsions et coma.
- Œdème pulmonaire et arythmies cardiaques. Dommages au foie, aux reins et au cortex surrénalien.
- Défaillance multi-organes pouvant entraîner la mort.

Procédures élémentaires de premiers secours :

- Déplacer la personne loin de la zone contaminée à l'air frais dès que possible et enlever les vêtements contaminés ou éclaboussés.
- En cas de contact avec les yeux, éliminer les résidus pulvérulents à l'aide d'un chiffon non pelucheux. Ne rincer abondamment à l'eau que lorsque plus aucun résidu pulvérulent n'est visible. Ne pas oublier d'enlever les lentilles de contact.
- En cas de contact avec la peau, enlever les résidus pulvérulents en les brossant. Ne rincer abondamment à l'eau que lorsque plus aucun résidu pulvérulent n'est visible.
- En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir à moins d'indication contraire de la part d'un centre anti-poison ou d'un professionnel de santé. Appeler immédiatement un centre anti-poison et, si nécessaire, amener la personne à l'hôpital dans une voiture bien ventilée et montrer l'étiquette ou l'emballage dans la mesure du possible.
- Garder le patient au repos et maintenir la température corporelle.
- Si la personne est inconsciente, placer le patient sur le côté avec la tête plus bas que le reste du corps et les genoux fléchis.
- Si la respiration s'arrête ou la personne montre des signes de détresse respiratoire, pratiquer la respiration artificielle en utilisant de l'oxygène et un dispositif mécanique approprié tel qu'un sac et un masque. Ne pas utiliser le bouche-à-bouche.

-
- Si nécessaire, amener la personne à l'hôpital et montrer l'étiquette ou l'emballage dans la mesure du possible.

NE LAISSEZ EN AUCUN CAS LA PERSONNE EMPOISONNEE SEULE

Conseils médicaux pour les médecins et le personnel soignant :

- Il n'y a pas d'antidote spécifique.
- Décontamination rapide et complète du tube digestif (ne pas utiliser d'eau). Il est possible d'administrer du charbon activé.
- Il est nécessaire de contrôler l'ECG, la tension artérielle, les électrolytes, la fonction rénale et les enzymes hépatiques.
- Traitement symptomatique et d'accompagnement.

EN CAS DE BESOIN DE CONSEILS MÉDICAUX, AVOIR LE CONTENANT DU PRODUIT OU L'ÉTIQUETTE À LA MAIN ET CONTACTER LE CENTRE ANTIPOISON.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Collecter les comprimés/pastilles restants à la fin du traitement et les taupes mortes en cas de présence hors des tunnels et des terriers pendant et après le traitement.
- Éliminer les comprimés/pastilles restants et les taupes morts dans les circuits de collecte appropriés.
- Ne pas se débarrasser du produit biocides dans les canalisations (évier, toilettes ...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de vie : 5 ans
- Stocker dans un endroit sec, frais, ventilé et dans l'emballage commercial fermé.

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

-